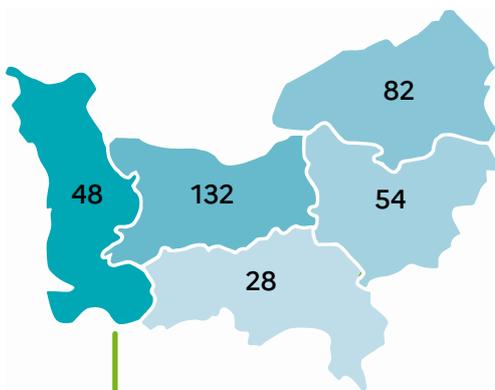


Bilan des chartes Objectif CO₂

Dans le cadre de la charte Objectif CO₂ l'entreprise s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en se fixant un objectif de réduction de ses émissions et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

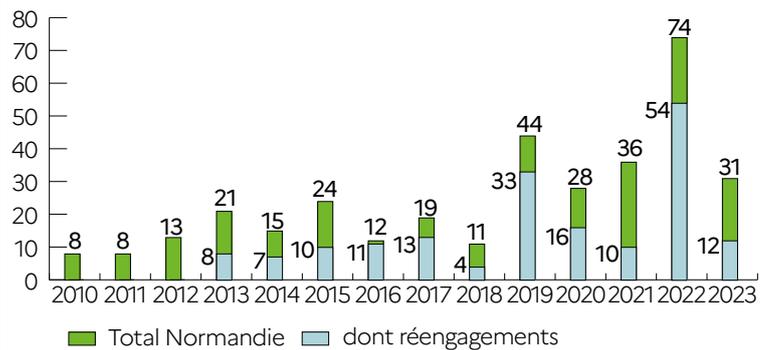
en Normandie de 2010 à 2023

344 engagements
sur la Normandie



Pour ces **344 engagements**, le potentiel moyen de réduction des émissions de CO₂ (par an) est de **10,25 %**.

Nombre d'engagements par année



66 % des entreprises chartées se sont réengagées à la fin de leur 1^{er} engagement

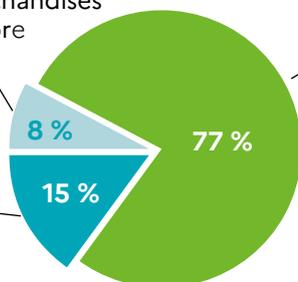
206 entreprises ou groupes, 26 279 véhicules et 29 905 conducteurs

Répartition des 206 entreprises ou groupes engagés

Selon leur activité

Transport de marchandises pour compte propre
(dont travaux publics, agro alimentaire, traitement de déchets)

Transport public de voyageurs
(dont 1 entreprise en transport léger)



Transport de marchandises pour compte d'autrui
(dont 5 entreprises en transport léger)

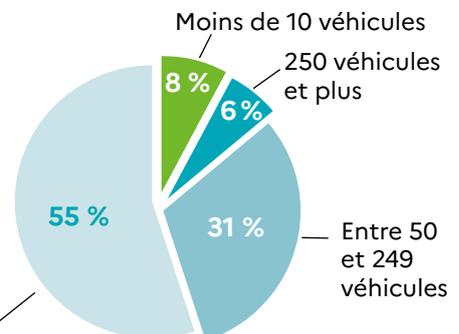
Selon l'importance du parc de véhicules

Moins de 10 véhicules

250 véhicules et plus

Entre 50 et 249 véhicules

Entre 10 et 49 véhicules



Bon à savoir

- Bilan établi à partir des données figurant sur le site « ObjectifCO₂ » au 06/12/2023.
- Les premières chartes ont été signées en 2008 au niveau national et en 2010 en Normandie.
- La démarche est mise en œuvre en Normandie par ECOCO₂, l'Ademe, la DREAL et les fédérations professionnelles en partenariat avec la Région.

189 689 tonnes de CO₂ équivalent économisés au 31 décembre 2022

► Pour les 313 engagements échus ou en cours au 31/12/2022, **189 689** tonnes de Co₂ équivalent économisées, ce qui correspond à 61,19 millions de litres de diesel, 90,56 millions d'euros, 189 689 aller-retour en avion Paris-New-York et aux émissions annuelles de 21 077 français.

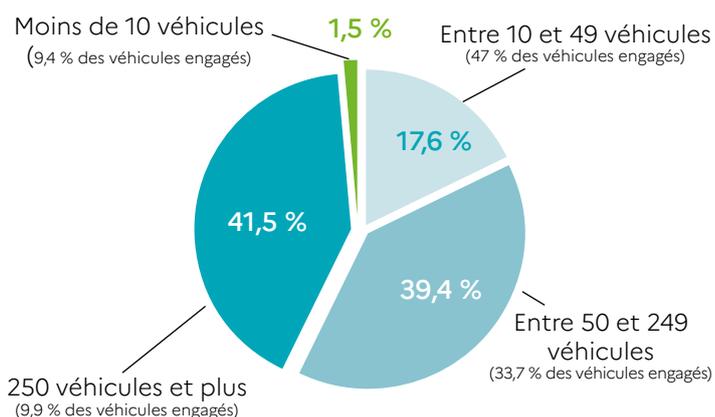
► Pour les 203 engagements échus au 31 décembre 2022 (entreprises chartées de 2008 à 2020) :

❶ **18 251** véhicules et **21 107** conducteurs concernés (sur 3 ans d'engagement)

❷ **174 745** tonnes de CO₂ économisées

❸ **5,4 %** de gain moyen réalisé en fin d'engagement.

❹ Répartition des tonnes de CO₂ économisées selon l'importance du parc de véhicules



On peut ainsi noter que pour les 203 engagements échus, les engagements des entreprises disposant de plus de 249 véhicules représentent 9,9 % des véhicules engagés mais réalisent 41,5 % des tonnes de CO₂ économisées.

À votre disposition

Un chargé de mission Normandie pour vous accompagner gratuitement



Andrew Patry
andrew.patry@ecoco2.com
tél 07 84 44 04 90

ecoCO₂
Donnons du sens à l'énergie 2

Un site internet

pour se renseigner sur la démarche mais également pour gérer son engagement.



www.objectifco2.fr

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO₂ et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.